

## Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo

**L**E 7 mars 1977, dans un discours prononcé à l'occasion d'un séminaire du RPT (Rassemblement du peuple togolais, parti unique), le général Eyadéma, président de la République, donne le top de départ d'une campagne de développement de la production agricole, qualifiée depuis cette date de « révolution verte togolaise ». L'objectif en est d'amener en une demi-décennie le Togo à l'autosuffisance alimentaire : « Nous voulons que, dans cinq ans, tous les Togolais puissent disposer, à tout moment et en tout lieu, en quantité et en qualité, des biens alimentaires produits par eux-mêmes et pour eux-mêmes. » Le lancement de cette campagne fait suite à une mauvaise année agricole : en 1976, les conditions climatiques ont été particulièrement défavorables dans la partie méridionale du pays — la région Maritime, dont est largement tributaire, entre autres, l'approvisionnement en produits vivriers de la capitale, Lomé —, où le maïs, culture vivrière de base, a accusé par rapport à l'année précédente une chute de production de 45 %... et connu dans ce contexte de pénurie une flambée du cours (jusqu'à 200 f. CFA le kilo) qui ne pouvait manquer en effet de laisser les dirigeants politiques indifférents.

Nous proposons ici un bilan, non pas à une demi-décennie mais à une décennie, de la « révolution verte togolaise », à travers l'examen d'une part des moyens mis en œuvre sous couvert de cette entreprise, d'autre part des résultats obtenus.

### **Les moyens mis en œuvre**

---

Les initiatives prises à partir de mars 1977 en vue de « développer la production agricole » togolaise peuvent être appréhendées sous trois angles : institutionnel, technique, financier.

### ***La révolution verte vue sous l'angle institutionnel***

Lors du lancement de la révolution verte, deux ministères ont en charge l'agriculture togolaise : le ministère de l'Équipement rural (ultérieurement de l'Aménagement rural), responsable des infrastructures, et le ministère du Développement rural, responsable de la production. Ceux-ci interviennent soit directement, à travers les structures de type administratif qui en sont l'émanation — directions et services techniques — soit indirectement, à travers des structures de type para-administratif sur lesquelles ils exercent une tutelle — sociétés de production dites « verticales », sociétés de service, « projets » de développement.

Les structures de type administratif assurent l'encadrement d'ensemble du milieu rural. Les SORAD (Sociétés régionales d'aménagement et de développement) occupent une place centrale dans le dispositif : créées pour « animer » la vie économique des Régions administratives (cinq au total) instituées en 1965, elles constituent en principe, du chef-lieu de région au village, le canal de propagation de l'action de vulgarisation agricole. Un canal dont les promoteurs de la révolution verte reconnaissent cependant l'inefficacité, puisque dès octobre 1977 ils décident de la suppression des SORAD, dont les fonctions anciennes sont partagées entre deux nouvelles structures : les ORPV (Organismes régionaux de promotion et de production des cultures vivrières), à objectif de production, les DRARAC (Directions régionales de l'animation rurale et de l'action coopérative) à objectif de formation... Un clivage institutionnel qui ne donne apparemment pas entière satisfaction non plus, puisque dès avril 1980 une seconde réforme substitue aux ORPV et aux DRARAC, les DRDR (Directions régionales du développement rural), censées connaître à l'avenir de l'ensemble de la politique de développement rural à l'échelle de la Région, à l'instar des SORAD d'antan... Un séminaire-atelier, qui réunit en septembre 1985 à Kpalimé les principaux responsables de l'agriculture togolaise en vue de la définition d'une « nouvelle stratégie » de développement rural, confirmera enfin les DRDR dans cette mission.

Les structures de type para-administratif assurent un encadrement soit plus spécifique, soit plus ponctuel du milieu rural.

Les sociétés de production « verticales », créées au tournant des décennies 1960-1970, ont la responsabilité du développement d'une culture ou de plusieurs cultures, voire d'une filière de production. Elles sont au nombre de quatre : la SONAPH (Société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries), la SRCC (Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises), TOGOFRUIT (Société nationale pour le développement de la culture fruitière) et la

SOTOCO (Société togolaise du coton). Si TOGOFRUIT, jugée non rentable, est dissoute en 1982, d'importants moyens financiers sont accordés à partir de 1977 aux autres sociétés, par le biais, en grande partie, de contributions du FAC, de la CCCE, du FED et de la Banque mondiale, et dans le but de contribuer à promouvoir non seulement les cultures de rente dont elles ont la charge, mais aussi les cultures vivrières ou l'élevage dont il leur est systématiquement demandé d'adjoindre des volets à leur action...

Les sociétés de service, au nombre de deux, ont une fonction d'appui plus sociale à l'économie rurale : la CNCA (Caisse nationale de crédit agricole), créée en 1967, se veut la « banque des paysans », TOGOGRAIN (Office national des produits vivriers) créé en 1971, se veut un organisme de régulation du marché des produits vivriers (en fait essentiellement du marché céréalier). La CNCA disposera au cours des dix premières années de révolution verte de substantielles lignes de crédit, que lui ouvrent en particulier les instances financières multilatérales, et qui lui permettent de travailler de façon tout à fait satisfaisante, avant d'être littéralement paralysée dans son action en 1987 par la découverte d'un détournement de fonds considérable. TOGOGRAIN bénéficiera de même, à partir de 1981, d'un appui financier exceptionnel de l'État qui, pour renflouer son fonds de roulement et lui permettre d'intervenir de façon plus active sur un marché céréalier dont les cours sont en train de connaître un véritable emballement (l'année agricole a été mauvaise), institue d'une part un impôt de solidarité nationale de 5 % sur les salaires des agents des secteurs public et privé, lance d'autre part une souscription nationale : l'office ne réussira cependant à aucun moment à imposer le monopole dont il est théoriquement investi au marché céréalier, qui restera dominé par l'initiative privée, animatrice d'un marché parallèle, sous-tendu entre autres par une forte demande nigériane... malgré l'interdiction d'exportation décrétée sur les produits vivriers par l'État togolais en 1981...

Les « projets » de développement, dont le premier est mis en route en 1971, se proposent enfin de promouvoir, à une échelle géographique déterminée, dans une optique d'intervention de type intégré ou ponctuel et avec des moyens financiers importants — généralement de source extérieure — mais limités dans le temps, des actions destinées à améliorer les conditions de production — et donc de niveau de vie — de la population rurale. A l'aube de la révolution verte, ils sont au nombre de quatre. Une dizaine de projets nouveaux, répartis sur l'ensemble du pays, s'y ajouteront entre 1977 et 1984.

### **La révolution verte vue sous l'angle technique**

Sur le plan technique, les initiatives prises relèvent de sept grands volets : la promotion d'une agriculture motorisée, le développement de la culture attelée, le développement de l'élevage, la vulgarisation des intrants de type moderne, la formation des jeunes agriculteurs, la définition d'un nouveau système d'encadrement rural, la promotion d'une industrie agro-alimentaire basée sur la transformation de produits agricoles locaux.

La *promotion d'une agriculture motorisée* est l'un des tout premiers soucis des responsables togolais au lendemain de la proclamation de la révolution verte. Dès cette même année 1977, l'acquisition par l'État d'un impressionnant parc de matériel agricole motorisé est décidée : 332 tracteurs, 88 unités de transport, 48 unités de terrassement, 31 bulldozers, plus de 1 000 accessoires (charrues, herses, semoirs...). Ce matériel est d'abord mis à la disposition des ORPV, instituées en remplacement des SORAD dans le but, entre autres, de valoriser le parc nouvellement acquis à travers la création de blocs de culture en régie. L'expérience n'est pas concluante — au bout d'un an, 50 % des tracteurs sont en panne — et dès 1978 le parc doit être confié à une société spécifique de gestion, la SOTEXMA (Société togolaise d'exploitation de matériel agricole) de statut mixte, qui pratiquera la formule de la location de matériel, aux sociétés comme aux particuliers, pour la réalisation de tous travaux agricoles et de génie rural. Faute d'équilibrer ses comptes, elle sera toutefois dissoute en décembre 1982, pour être remplacée en 1984 par une société privée, la GEMAG (Société de gestion et d'exploitation de matériel agricole) qu'un directeur indélicat finira par conduire à la liquidation judiciaire fin 1988... cependant que le nombre de tracteurs encore opérationnels sera tombé à moins de cinquante...

Le *développement de la culture attelée* devient, à partir de la seconde moitié de la décennie 1970, une composante quasi systématique de toutes les interventions en milieu rural. Le maître d'œuvre en sera, à partir de 1982, le PROPTA (Projet pour la promotion de la traction animale) qui a pour mission d'assurer la coordination de l'activité à l'échelle nationale — formation des paysans, approvisionnement en bœufs de trait, suivi sanitaire des animaux, centralisation des commandes de matériel agricole, dont le principal fournisseur est aujourd'hui l'UPROMA (Unité de production de matériel agricole) créée en 1981 à Kara. Le nombre des attelages connaîtra une progression spectaculaire : de moins de 1 000 en 1980, il passera à 6 000 en 1985 et à près de 9 000 en 1987 (dont 85 %, il est vrai, pour la seule Région des Savanes).

Le *développement de l'élevage* est lui aussi sous-jacent à bon nombre d'actions entreprises dans les campagnes togolaises à par-

tir de 1977. Développement, tout d'abord, de l'élevage bovin, dans le but de produire des animaux à la fois pour le trait et pour la boucherie : au ranch déjà existant du CREAT (Centre d'élevage et de recherche d'Avétonou), 2 400 têtes en 1988, viendront s'ajouter ceux de l'Adélé (3 900 têtes) et de Namiélé (1 300 têtes), mais aussi l'unité d'élevage sous palmiers de la SONAPH (1 000 têtes). Développement, ensuite, de l'élevage ovin et caprin, dont l'artisan principal sera à partir de 1980 le Projet national des petits ruminants, qui assurera d'une part l'encadrement technique et le suivi sanitaire du troupeau « traditionnel » (près de 27 000 animaux « encadrés » en 1988), qui cherchera d'autre part à mettre en place un troupeau « moderne » (production de géniteurs ovins et diffusion de ceux-ci dans des fermes dites « contractuelles », totalisant en 1988 près de 15 000 animaux). Développement, enfin, de l'avi-culture, dont le fleuron sera la création, en 1980, par la SATAL (Société agricole togolaise arabe libyenne) d'une unité de production ultra-moderne, la Ferme avicole de Badja, d'une capacité de 225 000 poulets par an.

La *vulgarisation des intrants de type moderne* — semences sélectionnées, engrais, insecticides — est par définition la constituante de base de toute révolution verte. La production de semences sélectionnées (maïs, riz, sorgho, niébé, arachide, soja) est assurée depuis 1977 par la Ferme semencière de Sotouboua, mais aussi par certaines des structures de type administratif ou para-administratif d'encadrement du milieu rural, et depuis peu (1988) par des « paysans semenciers » : le stock disponible est insignifiant. Quant aux engrais et aux insecticides, importés en totalité, ils coûtent cher, même si l'engrais vivrier est subventionnée à 50 % par l'État depuis 1975. Conséquence : en 1987-1988, pour une culture aussi importante que celle du maïs par exemple, le stade III d'encadrement tel que défini par les responsables de l'agriculture togolaise (utilisation par les paysans de semences sélectionnées et de fumure) ne touche, suivant les régions, que de 2,5 % (régions des Plateaux et des Savanes) à 11,8 % (région Maritime) des superficies emblavées.

La *formation des jeunes agriculteurs* est un volet de l'action de modernisation des structures de production entreprise en 1977 dont la concrétisation débute en 1980. Cinq CFJA (Centres de formation de jeunes agriculteurs) à raison d'un par Région, sont alors ouverts, où doivent être formés pendant deux ans 500 jeunes — garçons et filles — d'un niveau scolaire au moins égal à celui de la classe de 3<sup>e</sup>. 419 d'entre eux seulement mèneront cette formation jusqu'au bout : leur installation, théoriquement assurée par l'État, pose cependant tellement de problèmes qu'en août 1988 ils ne sont plus que 298 à ne pas avoir abandonné. L'opération de formation ne sera pas poursuivie, mais un « Programme spé-

cial de travaux à haute intensité de main-d'œuvre en zone rurale en faveur de la jeunesse », financé par le PNUD et exécuté par le BIT, en prendra le relais en 1984 : ce Programme, d'une part, « consolidera » l'installation de 118 jeunes issus des CFJA et en installera 63 autres, d'autre part, procédera pour son propre compte, de 1985 à 1988, à l'installation de 150 jeunes supplémentaires, recrutés parmi les jeunes ruraux déscolarisés et volontaires pour recevoir une formation agricole sur le tas. Soit un total de 448 jeunes formés et installés au titre des deux projets, ce qui est bien peu.

La *définition d'un nouveau système d'encadrement rural* répond à la préoccupation exprimée par les dirigeants de l'agriculture togolaise lors du séminaire-atelier de Kpalimé de septembre 1985 de « conférer à l'homme toute la dimension qu'il mérite dans le scénario économique ». D'*objet*, le paysan doit, en d'autres termes, devenir *sujet* du développement. La « nouvelle formule de vulgarisation agricole » retenue à cette fin, appelée aujourd'hui « système togolais d'encadrement rural », reprend en fait très largement la formule « *training and visit* » (démonstration et visite) préconisée un peu partout par la Banque mondiale dans les pays en développement et qui accorde une place de premier plan à l'existence d'une communication permanente et à double sens entre agents d'encadrement et paysans. Une formule dont la mise en œuvre devient effective au Togo à partir de la campagne 1987-1988.

La *promotion d'une industrie agro-alimentaire basée sur la transformation de produits agricoles locaux* enfin répond au souci de créer dans le pays une industrie d'import-substitution, à même d'une part de mettre sur le marché à des conditions satisfaisantes pour les consommateurs des biens alimentaires de première nécessité, de l'autre d'œuvrer dans le sens d'un développement autocentré. Bien avant le lancement de la révolution verte, deux produits agricoles locaux servent déjà de supports à un embryon d'industrie agro-alimentaire : le manioc, transformé en fécule et en tapioca par la Compagnie du Bénin à Ganavé depuis 1953, l'arachide, transformée en huile par les Huileries du Bénin à Cacavelli depuis 1972. A la suite des conditions climatiques difficiles que connaît la Région maritime en 1976, le manioc ne retrouve plus un niveau de production suffisant pour continuer à alimenter la féculerie, qui se voit contrainte de fermer ses portes en 1978, pour ne plus les rouvrir. Quant à l'arachide, elle alimentera bon an mal an l'huilerie de Cacavelli jusqu'en 1988, année où celle-ci sera contrainte à son tour d'arrêter de tourner, faute de matière première : tombé d'une année à l'autre de 150 à 45 f. CFA le kilo de graines, le cours au producteur n'en est de toute évidence plus motivant pour le paysan ; la production d'huile d'arachide pourrait toutefois reprendre en 1989 dans le cadre d'un projet d'intégration de

l'ancienne unité à un complexe huilier plus vaste (qui doit produire de l'huile à la fois de coton, de palmiste, de karité et d'arachide) que met en place depuis 1987 à Lomé la NIOTO (Nouvelle industrie des oléagineux du Togo)... à condition bien entendu que la matière première ne fasse pas défaut, mais aussi que le cours au producteur n'en soit pas trop élevé par rapport au cours mondial... Deux produits agricoles supplémentaires feront l'objet, après 1977, de tentatives de valorisation industrielle : la noix de cajou, la canne à sucre. Les quelque 3 500 hectares de plantations d'anacardières créées dans le nord du pays à la fin de la décennie 1970 n'auront cependant jamais un rendement qui puisse justifier l'ouverture de l'usine de traitement achevée en 1981 à Kara (en 1982, par exemple, la production a été de 104 tonnes, pour une capacité annuelle de l'usine de 1 500 tonnes)... Les 1 250 hectares de plantations irriguées de canne à sucre mises en place à partir de 1978 à Anié, avec l'aide de la République populaire de Chine, permettent par contre depuis 1986 à ce complexe, confié cette même année en gérance à une coopérative sucrière chinoise — ce qui confère à la société gestionnaire locale, la SINTO (Société sino-togolaise), un statut de société privée chinoise au Togo ! —, de produire annuellement quelque 4 000 à 5 000 tonnes de sucre (environ deux fois moins que prévu cependant), soit près du quart des besoins du pays...

### ***La révolution verte vue sous l'angle financier***

Au cours des deux premiers Plans quinquennaux, l'effort d'investissement consenti par les pouvoirs publics togolais au titre du développement rural dans son ensemble (couvrant donc aussi bien le développement des cultures de rente que celui des cultures vivrières) est modeste : pour la période 1966-1970, il correspond à 13,6 % du total des investissements réalisés (contre 14,3 % pour le développement industriel), pour la période 1971-1975 à 14,4 % (contre 21,8 % pour le développement industriel). Déclarée « priorité des priorités » avec la proclamation de la révolution verte au cours du 3<sup>e</sup> Plan, l'agriculture ne bénéficiera pourtant que de 11,9 % des investissements réalisés pendant la période de 1976-1980 (alors que l'industrie en recevra 50,7 %). Il faudra attendre le 4<sup>e</sup> Plan pour voir enfin l'investissement agricole prendre le pas sur l'investissement industriel : pendant la période 1981-1983, le premier représentera 25,3 % de l'investissement public total, le second 22,2 % ; en 1985, le premier s'élèvera à 33,1 % le second à 8 % seulement. Un renversement de tendance qui sera confirmé pour la période 1986-1988, au cours de laquelle le développement rural recevra 29,9 % des investissements publics, contre 11,6 %

**ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION  
DES PRINCIPALES CULTURES VIVIÈRES  
DE 1972-1973 A 1987-1988 (EN TONNES)**

Campagne agricole	Tubercules		Céréales			Légumineuses		Total	Observation
	Igname	Manioc	Maïs	Mil-sorgho	Riz-paddy	Haricot	Arachide		
1972-1973	383 000	388 000	115 040	96 906	8 700	12 887	16 842	1 021 375	Avant Révolution
1973-1974	400 000	427 349	115 704	101 000	12 500	13 144	17 190	1 086 887	
1974-1975	402 800	416 000	125 397	109 850	13 810	14 822	18 545	1 011 224	
1975-1976	406 000	409 000	135 090	118 700	15 120	15 900	19 900	1 119 710	
1976-1977	416 539	392 580	94 520	114 736	15 250	13 169	16 301	1 063 095	
Moyenne 1972-1977 (I)	401 668	406 586	117 150	108 238	13 076	13 984	17,756	1 060 046	verte
1977-1978	394 274	319 060	123 731	2	15 519	9 233	14 456	Révolution verte	
1978-1979	497 686	370 760	138 698	115 280	17 005	12 462	17 820		1 169 711
1979-1980	480 472	432 535	159 308	136 278	12 990	16 616	24 122		1 261 849
1980-1981	499 413	406 662	138 391	137 529	14 700	15 081	24 488		1 236 264
1981-1982	527 815	372 078	150 970	120 386	14 512	19 828	27 641		1 233 230
1982-1983	471 545	366 874	150 929	136 087	16 304	26 200	17 611		1 185 550
1983-1984	388 087	345 172	144 663	130 756	10 033	20 643	15 916		1 055 270
1984-1985	341 926	444 407	221 766	195 240	17 760	32 971	23 080		1 277 150
1985-1986	364 437	477 365	181 576	168 883	15 185	26 558	31 486		1 265 670
1986-1987	409 386	410 722	127 022	212 938	19 805	22 084	34 802		1 237 759
1987-1988	360 370	355 205	172 132	168 243	23 192	36 210	31 652	1 147 009	
Moyenne 1977-1988 (II)	430 492	390 985	155 380	152 162	16 091	21 717	23 916	1 206 946	
Évolution (II)/(I) en %	+ 7,2	- 3,8	+ 32,6	+ 40,6	+ 23,1	+ 55,3	+35,1	+13,9	

Source : Direction des enquêtes et statistiques agricoles.

pour le développement industriel. Les responsables de l'économie nationale, après une période de déphasage total entre le discours politique sur la révolution verte et les moyens financiers réellement consacrés à celle-ci, ont donc petit à petit fini par accorder à l'agriculture la place qu'elle mérite. Même si cette place reste loin d'être aussi grande qu'elle devrait l'être.

\*  
\* \*

Quelles soient d'ordres institutionnel, technique ou financier, les initiatives prises sous couvert de la révolution verte pour rendre l'agriculture togolaise plus performante sont incontestablement impor-



tantes. Les résultats obtenus dix ans après le lancement de cette campagne de développement de la production agricole permettent-ils toutefois d'affirmer que le Togo est vraiment autosuffisant sur le plan alimentaire ?

### **Les résultats obtenus**

A l'échelle d'un pays, le concept d'autosuffisance alimentaire implique en théorie que soit produite dans le pays la *totalité* des denrées alimentaires dont la population de celui-ci a besoin pour se nourrir. Il est évident qu'en référence à cette définition, aucun pays du monde ne peut prétendre aujourd'hui réaliser une telle adéquation : la diversification des habitudes alimentaires est devenue un phénomène universel, qui touche bien entendu au premier chef la population des villes, mais qui gagne de plus en plus aussi la population des campagnes, même des campagnes africaines les plus reculées. A défaut donc de produire la totalité, on peut cependant admettre qu'il y a autosuffisance si le pays produit l'*essentiel* de ce dont ses habitants ont besoin pour vivre. Qu'en est-il du Togo après une décennie de révolution verte ?

### **Révolution verte et évolution de la production alimentaire**

La *production vivrière* a connu au cours de la première décennie de révolution verte une évolution globalement positive. Le tableau ci-après, qui fournit pour chacune des principales cultures vivrières du pays les chiffres de production d'une part pour les cinq campagnes qui ont précédé le lancement de la révolution verte (1972-1973 à 1976-1977), d'autre part pour les onze campagnes qui ont suivi la mise en œuvre de celle-ci (1977-1978 à 1987-1988), montre que la production annuelle moyenne de la seconde période, comparée à celle de la première, a connu une progression d'ensemble de 13,9 % ; que la progression a été forte du côté des céréales (+ 40,6 % pour le mil sorgho, + 32,6 % pour le maïs, + 23,1 % pour le riz paddy), et encore plus forte du côté des légumineuses (+ 55,3 % pour le haricot, + 35,1 % pour l'arachide) ; que les tubercules ont eu tendance par contre à stagner (+ 7,2 % seulement pour l'igname, - 3,8 % pour le manioc). Une production à laquelle doit être ajoutée celle, nouvelle, de sucre... Deux constatations relativement considérablement la portée de ces résultats : de 1976 à 1987, sur la base d'un taux d'accroissement annuel de 2,9 %, la population togolaise est passée de 2,3 à 3,3 millions d'individus, soit un taux global d'accroissement démographique de 43,5 %, supé-

rieur au taux d'accroissement de la production enregistré par six des sept produits vivriers de base du pays, ce qui permet d'émettre des doutes sur les possibilités, à la fin de la décennie 1980, de couverture de la demande nationale de produits alimentaires par l'offre ; de 1976 à 1987, comme par le passé, la production agricole togolaise est demeurée sujette à d'importantes fluctuations, les « caprices » climatiques ayant déterminé pour chacune des cultures tantôt de bonnes années, tantôt de mauvaises années, ce qui permet d'affirmer qu'à la fin de la décennie 1980, le pays, même s'il lui arrive de produire *épisodiquement* l'essentiel de ce dont ses habitants ont besoin pour se nourrir, ne maîtrise pas encore sa production agricole, c'est-à-dire n'a pas atteint sa *sécurité* alimentaire.

La *capacité de production de viande* a elle aussi connu une évolution globalement positive. De 1976 à 1987, d'après les estimations officielles, l'effectif de bovins est passé de 210 000 têtes à 238 000 (+ 13 %), celui des ovins et caprins de 1 300 000 à 2 200 000 (+ 69 %), celui des porcins de 183 000 à 233 000 (+ 27 %), celui des volailles de 3 000 000 à 4 000 000 (+ 33 %)... Mais seul le taux de progression du cheptel ovin et caprin a été supérieur au taux d'accroissement enregistré au cours de la même période par la population togolaise...

### **Révolution verte et évolution de la consommation alimentaire**

L'offre nationale — ou la capacité d'offre — de produits alimentaires est une chose, la demande des consommateurs en est une autre. En situation d'autosuffisance alimentaire, rappelons-le, la première est censée couvrir, du moins pour l'essentiel, la seconde. Qu'en est-il de la situation au Togo dix ans après le lancement de la révolution verte ?

La réponse est ici à chercher dans les statistiques du commerce extérieur. Pour l'année 1987, ces statistiques nous apprennent d'une part que le Togo exporte des quantités insignifiantes de produits alimentaires — 2 204 tonnes très exactement, dont 2 123 tonnes d'origine animale (animaux vivants, viande, abats, volailles) ; on peut en déduire que la quasi-totalité de la production alimentaire nationale (à l'exclusion bien entendu de ce qui sort du pays clandestinement) est destiné à la consommation nationale. Ces statistiques nous apprennent d'autre part que le Togo importe par contre des quantités importantes de produits alimentaires : produits d'origine végétale — en particulier *blé* pour la fabrication de pain (10 900 tonnes en 1978, 45 900 tonnes en 1987) et *riz* (9 400 tonnes en 1978, 23 100 tonnes en 1987) —, produits des industries alimentaires — en particulier *sucre* (9 260 tonnes en 1978, 17 800 tonnes en 1987) —, produits d'origine animale — viande de bœuf

(6 082 tonnes sur les 8 123 « contrôlées » par les services sanitaires, soit 75 % de la consommation officielle), viande de mouton et de chèvre (760 tonnes, soit 74 % de la consommation officielle), viande de porc (137 tonnes), volailles (5 450 tonnes !)... ; on ne peut que conclure qu'avec un déficit céréalier de quelque 69 000 tonnes et un déficit en viande de quelque 12 500 tonnes le Togo, dix ans après la proclamation de la révolution verte, *n'est pas autosuffisant sur le plan alimentaire*. Certes, l'accroissement continu des importations de blé et de riz est à imputer en partie à la modification des habitudes de consommation ; mais le riz au moins, même si traditionnellement il ne constitue qu'un produit vivrier très secondaire au Togo, ne pourrait-il être plus largement cultivé dans le pays lui-même ?

Le 7 décembre 1986, soit un peu moins de dix ans après la proclamation de la révolution verte, la Commission économique du 4<sup>e</sup> Congrès statutaire du RPT, qui vient de tenir ses assises à Lomé, estime que l'objectif fixé en 1977 est à présent bien atteint : elle « félicite le Président-Fondateur du RPT des succès éclatants de la révolution verte, qui ont fait du Togo un pays autosuffisant sur le plan alimentaire ». Le cri de victoire lancé à l'occasion de cette réunion, après deux années consécutives de bonnes récoltes céréalières mais dans l'ignorance sans doute des résultats, beaucoup moins satisfaisants, de la campagne en cours, a été assurément prématuré. Les moyens mis en œuvre pour « développer la production agricole », pour notoires qu'ils ont été au cours des dix dernières années, n'ont tout simplement pas été suffisants. Le passage à une agriculture « scientifique », seule à même d'assurer un accroissement de la production en adéquation avec l'accroissement démographique *sans détérioration du capital productif*, reste pour l'essentiel à opérer. Souhaitons qu'il se fasse rapidement, dans un pays qu'aucun facteur véritablement limitant n'empêche d'accéder à l'autosuffisance alimentaire, mais qui, en attendant, a encore importé quelque 22 milliards de f. CFA de nourriture en 1985...

Août 1989

**Alfred Schwartz**  
ORSTOM